

PJ 13

Evaluation des incidences NATURA 2000

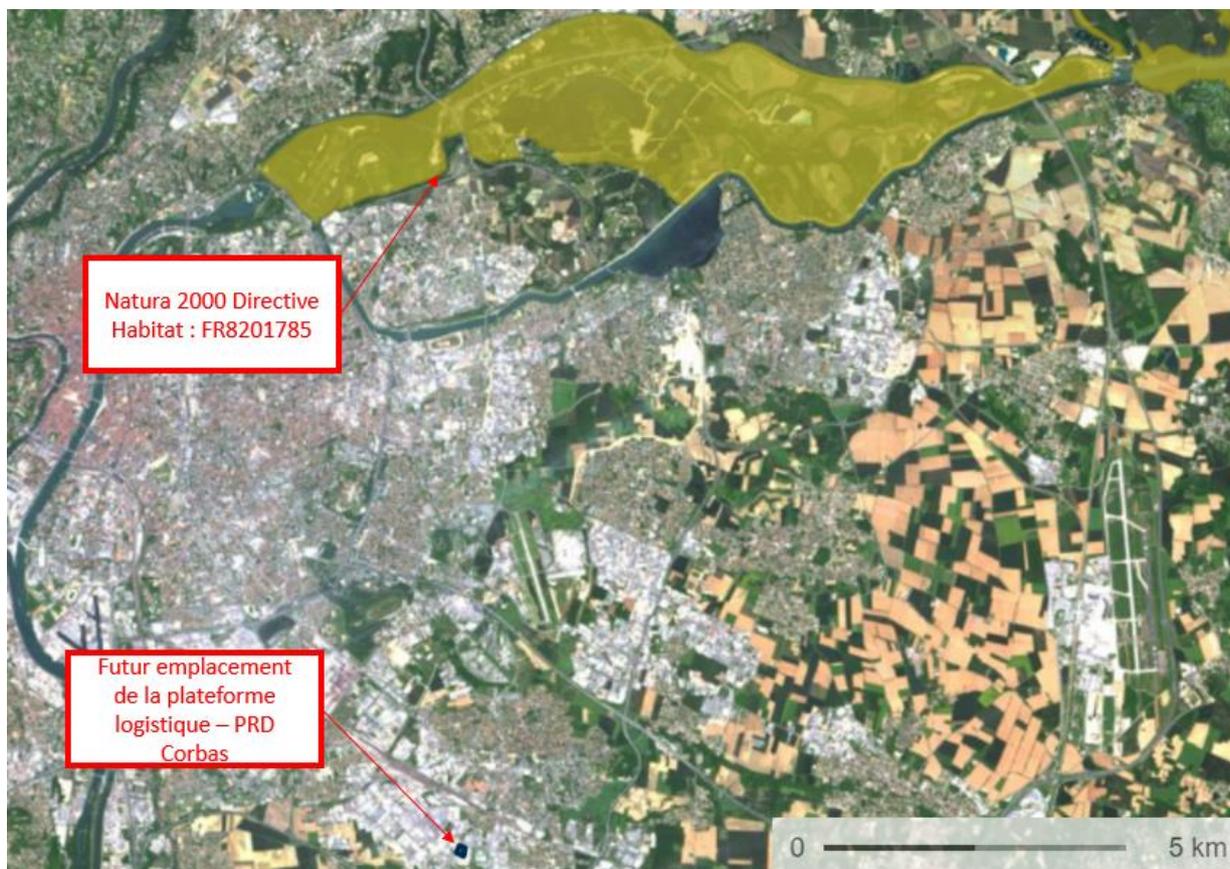
1. NOTICE D'INCIDENCE NATURA 2000

Ci-dessous figure une analyse d'incidence du projet sur les zones Natura 2000 les plus proches.

1.1 Présentation des zones Natura 2000

Essentiellement une zone Natura 2000 est implantée aux environs du projet. Ses caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Natura 2000 Directive Habitat / Directive Oiseaux			
N° de la Natura	Nom	Surface	Localisation
FR8201785	Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage → Directive habitat	2 849 ha	15 km au Nord-Est



Plan 1 : Implantation du projet par rapport aux Natura 2000 Habitats
(Sources Géoportail et INPN)

Le site d'implantation du projet n'est pas situé au sein d'une zone Natura 2000.

Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage (FR8201785)

Le site d'implantation est situé à environ 15 km de cette zone Natura 2000.

Descriptif :

L'île de Miribel-Jonage, située en zone péri-urbaine au nord-est de l'agglomération lyonnaise, constitue une entité artificielle, délimitée par deux canaux :

- au nord : le canal de Miribel créé en 1850 pour la navigation (activité disparue),
- au sud : le canal de Jonage créé en 1900 pour la production hydro-électrique.

Ces aménagements ont fortement modifié la nature du site, qui était l'un des plus grands bassins de tressage de la vallée du Rhône (existence de dizaines d'îles instables).

Ce site est exceptionnel car il abrite encore de rares milieux témoins de ce qu'était le fleuve naturel avant son aménagement.

Le canal de Miribel, simplement bordé d'enrochements, a retrouvé au cours des décennies une physionomie diversifiée favorable à un grand nombre d'espèces piscicoles.

La directive Habitats n'intéresse qu'une partie du site : il s'agit notamment des forêts de bords de rivières et les milieux humides associés au Rhône. Quelques prairies sèches à orchidées sont aussi d'intérêt communautaire.

L'habitat linéaire 3260 "Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion", bien que couvrant une surface assez limitée (inférieure à 5 ha), présente un réel intérêt (présence de plantes rares et habitat d'espèces à forte valeur patrimoniale). A ce titre, la conservation de cet habitat 3260 est jugée prioritaire à l'échelle de ce site par le document d'objectifs.

Le site abrite toute une faune visée par la directive Habitats dont six espèces de poissons et le Castor qui trouvent ici les conditions favorables à leur existence. Un inventaire des chiroptères du Grand Parc Miribel Jonage réalisé par la FRAPNA Rhône (rapport de décembre 2013) a montré la présence certaine de trois espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire : Barbastelle, Murin à oreilles échancrées et Minioptère de Schreibers. La présence de la Cistude d'Europe (1220) a également été confirmée récemment (2011).

Le Flûteau nageant, espèce végétale d'intérêt communautaire, n'a pas été revu dans le cadre de l'établissement du document d'objectifs du site. Cependant cette espèce est " potentielle " sur ce site.

Vulnérabilité :

Au cours des dernières décennies, la biodiversité du site a beaucoup souffert du développement de certaines activités humaines : extractions de graviers, aménagement d'espaces de loisirs, construction de grandes infrastructures, agriculture et sylviculture intensives.

Depuis une dizaine d'année, les milieux naturels sont mieux préservés et ne subissent plus de destructions importantes.

Toutefois, la biodiversité est soumise à différentes pressions et perturbations, dont notamment :

- Perturbations du système hydraulique : baisse des nappes phréatiques (assèchements des milieux humides), réduction de l'effet régénérateur des crues...
- Forte fréquentation touristique : dérangement de la faune, dégradation de la végétation...

Un enjeu majeur de ce site est de concilier les multiples fonctions qui s'y rattachent : loisirs, nature, ressource en eau...

1.2 Impacts du projet

- Zone d'implantation :

Pour mémoire le site d'implantation du projet est situé à 15 km de la zone Natura 2000 la plus proche.

Le site n'aura pas d'impacts directs sur les habitats et espèces de la zone Natura 2000 étudiée.

- Travaux :

Les travaux de réalisation du projet n'auront pas d'impacts directs sur l'habitat, la faune et la flore aux vues des distances d'éloignement.

- Rejets aqueux

Comme présenté précédemment, les eaux pluviales du site seront rejetées vers le bassin des Corbèges située sur la zone industrielle. Les eaux pluviales de voiries quant à elle seront pré traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le bassin des Corbèges.

- Rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques du site seront limités au trafic des véhicules et aux gaz de combustion.

Le trafic étant mineur par rapport à l'autoroute A46 passant à proximité et les zones Natura 2000 étant suffisamment éloignées, nous considérons que ces rejets n'auront qu'un impact faible.

- Bruit

Le bruit généré par la plateforme du site sera essentiellement dû à la circulation des poids lourds.

Le trafic étant mineur par rapport à l'autoroute A46 et la nationale N346 passant à proximité et les zones Natura 2000 étant suffisamment éloignées, nous ne considérons pas que cela ait un impact.

- Habitats

La réalisation de la plateforme logistique ne conduira pas à détruire des habitats des zones Natura 2000.

L'activité du site n'aura pas d'impacts sur les habitats naturels.

1.3 Conclusion

Le site n'est pas susceptible d'avoir d'impacts sur les zones Natura 2000 identifiées.